

Imaginez, quinze ans après la Commission MacKenzie et deux ans et demi après le dépôt du rapport Macdonald, c'est la première occasion qu'ont les représentants élus des Canadiens de débattre cette question cruciale. Le gouvernement a tout simplement manqué à son devoir en nous faisant attendre si longtemps avant de se décider à passer à l'action.

Il ne fait aucun doute, à mes yeux, qu'étant donné l'ineptie et l'inefficacité du ministre et du gouvernement, le moral des membres de nos services de sécurité en a pris un coup. Ils ont fait l'objet d'un examen minutieux par des commissions royales d'enquête, tandis qu'un comité du Sénat passait les services au crible. Au lieu de proposer une mesure législative pertinente et réaliste, le ministre nous a présenté un projet de loi mal conçu et mal rédigé. En matière de sécurité nationale, élément essentiel à la survie d'un pays, le gouvernement a mis les pieds dans le plat. Il n'a pas fait face à ses responsabilités, et il en paie le prix aujourd'hui.

La première fois que nous avons été appelés à étudier cette importante mesure, le ministre a déclaré, à la Chambre et à l'extérieur, que nous devons fermer les yeux et ne pas tenir compte de la responsabilité dont nous ont chargés nos électeurs. C'est indigne d'un ministre, quel qu'il soit. Les députés de notre parti prennent leurs responsabilités très au sérieux. Nous allons accorder à cette mesure l'attention qu'elle mérite. Il n'est pas question pour nous de fermer les yeux et de laisser adopter un projet de loi qui n'est ni satisfaisant ni précis. Le ministre devrait le comprendre. Il a mis beaucoup de temps à élaborer ses propres propositions. Il n'est que juste que nous ayons le temps de bien étudier cette loi à la Chambre des communes et au comité. Ce ne sont pas seulement les députés, mais bien tous les Canadiens qui veulent une loi appropriée et ils devraient avoir la possibilité de faire connaître leur point de vue, nonobstant le fait que nous ayons eu une commission royale et un rapport sénatorial. Nous sommes maintenant saisis d'un projet qu'ont dit nouveau, présenté par le solliciteur général, après que sa proposition initiale, le projet de loi C-157, eut été fort remaniée.

J'aurais cru qu'après avoir vécu ce processus et avoir décidé d'agir et de présenter cette mesure législative, le ministre aurait eu un projet de loi valable à proposer. C'est peut-être là se montrer trop bon. Lorsque le ministre a présenté sa première mesure législative, le projet de loi C-157, il a dit que celui-ci témoignait d'une attitude juste et raisonnable. Il prétend maintenant que la critique de cette proposition était exagérée. Tout ce que je puis dire, c'est que le projet de loi C-157, qui a été présenté le 18 mai 1983, était absolument abominable.

Je voudrais parler de cette première mesure, monsieur le Président, parce qu'elle a un rapport avec celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. Après quinze années d'études par diverses commissions royales, elle a soulevé de toutes parts la désapprobation et le mécontentement. Elle a été vigoureusement critiquée par tous les corps de police imaginables. Les procureurs généraux des provinces l'ont rejetée à l'unanimité. Les

Service du renseignement de sécurité

mouvements de libertés civiles l'ont condamnée. L'Association du barreau canadien a été catégorique: il fallait ou retirer le projet de loi ou le modifier en profondeur. Je n'aurais pas assez du temps qui m'est alloué aujourd'hui pour énumérer tous les groupes, particuliers et organismes qui ont exprimé leur vive inquiétude devant la portée et la signification de la proposition qu'avait présentée le ministre.

La réaction uniforme des Canadiens n'a pas été l'effet du hasard. Elle n'avait rien d'une réaction automatique. Le projet de loi a provoqué ce genre de réaction parce que c'était la mesure la plus mal conçue et la plus imparfaite que j'aie eu le malheur de voir à la Chambre. Il y avait très peu de rapport entre le projet de loi C-157 et les recommandations de la Commission Macdonald. Un article après l'autre laissait tomber les sauvegardes fondamentales nécessaires pour protéger les droits et les libertés des Canadiens. A tous les points de vue, le projet de loi était catastrophique.

C'est à ce moment-là que des députés de ce côté-ci de la Chambre ont proposé au ministre de renvoyer le sujet du projet de loi au comité de la justice et des questions juridiques pour qu'il soit examiné de façon approfondie par les représentants élus de la population canadienne. Nous aurions voulu voir un comité multipartite examiner le sujet de cette première mesure. Il nous semblait logique et approprié qu'un comité de la Chambre, formé de représentants de la population, examine le projet de loi. Le premier a rejeté catégoriquement notre offre.

M. Kaplan: Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Je tiens à faire une mise au point: ce n'est pas le gouvernement qui a repoussé la création d'un comité multipartite. Le NPD était d'accord. Ce sont plutôt les conservateurs qui ont mis des bâtons dans les roues.

Le président suppléant (M. Herbert): Ce n'est sûrement pas une question de privilège. La parole est au député de Saskatoon-Ouest.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, il se passe des choses étranges aujourd'hui à la Chambre. D'aucuns ont des hallucinations et j'ai du mal à m'y retrouver. J'aimerais rappeler au solliciteur général que j'ai participé à certaines discussions. Mon collègue de Durham-Northumberland (M. Lawrence), qui était le critique à ce moment-là, a proposé au solliciteur général de confier l'examen de la question à un comité permanent de la Chambre.

La question de privilège est absurde comme vous venez de le constater, monsieur le Président. Elle est à la fois inopportune et sans fondement. Si le député veut en discuter, fort bien. Je tiens à vous dire que c'est ce qui s'est réellement passé. Le compte rendu établira que le solliciteur général a effectivement renvoyé la question à un autre organisme non électif. C'est-à-dire à l'autre endroit. Un comité spécial du Sénat a été chargé d'examiner les dispositions de la loi initiale. Au cours de ces quinze années, nous avons chargé toutes sortes d'organismes d'examiner cette loi.